

Informations clés pour l'investisseur

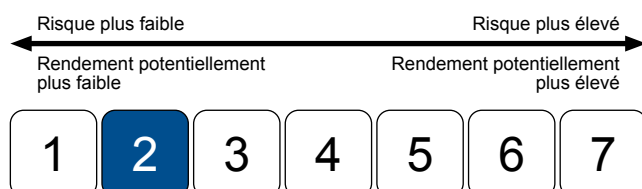
Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HELIUM OPPORTUNITES
 OPCVM relevant de la directive européenne 2009/65/CE
 Part A (Code ISIN FR0010757831)
 Société de gestion : Syquant Capital SAS

Objectifs et politique d'investissement

- Le FCP a pour objectif d'offrir une performance absolue et régulière avec un faible niveau de volatilité. Il n'est donc pas géré en fonction d'un indicateur de référence. Cependant sur un horizon de 3 ans, la performance pourra être comparée, à posteriori, à l'EONIA (L'indice EONIA (Euro Overnight Index Average) correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro).
- Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées toutes les semaines les Jeudis avant 17 heures par le dépositaire RBC INVESTOR SERVICES BANK France et exécutées sur la valorisation hebdomadaire du vendredi.
- La réalisation de cet objectif passe par la mise en place de stratégies de gestions faiblement corrélées au comportement des marchés actions.
- Ces stratégies sont liées aux marchés des valeurs mobilières de tous secteurs, aux marchés à terme ou aux instruments financiers à composante optionnelle, principalement sur les zones géographiques Europe et Amérique du Nord.
- Les stratégies mises en place par le FCP sont principalement axées sur les arbitrages sur fusions et acquisitions, les opérations sur titres, les arbitrages sur produits dérivés, les arbitrages de dividendes sur actions/indices et les arbitrages Long / Short sur actions reposant sur des indicateurs techniques.
- L'allocation du portefeuille du FCP entre les différentes stratégies dépend notamment des conditions de marché, et de leurs perspectives telles que la société de gestion les apprécie de manière discrétionnaire.
- Le FCP pourra investir jusqu'à 100% de son actif en actions des marchés internationaux y compris les pays émergents. La gestion sera discrétionnaire sans contrainte sectorielle, géographique ou de taille de capitalisation. Le risque de change lié à l'investissement dans des actifs non libellés en devise Euro pourra être couvert partiellement ou totalement.
- Le FCP ne pourra investir plus de 10% de l'actif en parts et/ou actions d'OPCVM ou FIA français ou étrangers respectant les conditions d'éligibilité à l'actif.
- Le FCP pourra investir jusqu'à 100% de son actif en titres de créance et instruments du marché monétaire. La gestion sera discrétionnaire sans contrainte de rating et de répartition dette publique/dette privée.
- Le FCP capitalise ses revenus ; la durée de placement recommandée est de 3 ans.

Profil de risque et de rendement



- Cet indicateur se base sur des données historiques qui peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- La catégorie de risque indiquée n'est pas un objectif ni une garantie et peut être amenée à changer au cours du temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'un investissement sans risque.
- Le FCP présente un profil défensif en adéquation avec ses objectifs et sa politique d'investissement qui privilégie la performance absolue associée à un faible niveau de volatilité. C'est pourquoi il est classé dans la catégorie 2 au sens de l'indicateur ci-dessus.
- Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :
 - Risque de contrepartie : Il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis du portefeuille du fonds.
 - Risque opérationnel : Il représente le risque de défaillance ou d'erreur au sein des différents acteurs impliqués dans la gestion et la valorisation du portefeuille du fonds.
 - Risque de crédit : Il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du portefeuille de l'OPCVM.

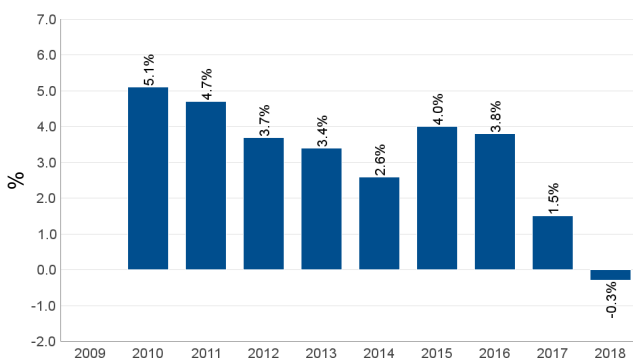
Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3.00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1.27%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	(15.00 % TTC au-dessus d'EONIA avec High Water Mark) 0.00 %

- Les frais d'entrée et de sortie indiqués sont des pourcentages maximum pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le remboursement de votre investissement ne vous soit payé. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie qu'il se verra appliqué.
- Le pourcentage de frais courants indiqué – qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés à l'OPCVM – est fondé sur les chiffres de l'exercice précédent clos le 31 Décembre 2018. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre et n'inclut pas les commissions de surperformance.
- Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer aux pages 5 & 6 du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site www.syquant-capital.com.
- Le montant de commissions de surperformance indiqué est fondé sur les chiffres de l'exercice précédent clos le 31 Décembre 2018. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Performances passées



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées présentées sur ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le fonds y compris les commissions de surperformance.

Date de création de l'OPCVM : 29 septembre 2009

Devise de référence : EUR

Les performances passées sont en EUR.

Informations pratiques

- Dépositaire : RBC Investor Services Bank France SA
- Le dernier prospectus et les derniers documents d'information périodique réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.
- La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur son site internet www.syquant-capital.com.
- Selon le régime fiscal applicable, les plus values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseiller habituel ou de son distributeur.
- La responsabilité de Syquant Capital ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- L'OPCVM propose d'autres parts ou actions pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.
- Ce document d'information clé pour l'investisseur (DICI) est spécifique à cette part du fonds. D'autres DICI sont disponibles pour les autres parts commercialisées de ce fonds.
- Politique de rémunération : Les détails de la politique de rémunération mise en place au sein de la société de gestion, intégrant y compris la description des processus de détermination et d'attribution des rémunérations sont disponibles à l'emplacement suivant <http://www.syquant-capital.fr/mentions-reglementaires.php#a7>. Un exemplaire papier peut être obtenu gratuitement sur simple demande auprès de la société.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
La société de gestion Syquant Capital SAS est agréée en France et réglementée par l'AMF.
(N° d'agrément GP 05000030 délivré le 27/09/2005).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 19/02/2019.